Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_10-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

SÉANCE DU MERCREDI 06 MAI 2026

L'An deux mil vingt-six, le **Mercredi 06 mai à dix-huit heures trente**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué par expédition en date du 29 avril 2026, s'est réuni au C.C.A.S. à la Maison Sociale sous la Présidence de Madame France LE DOUARIN, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Céline L'HOTELLIER, Conseillère municipale et membre du C.C.A.S. a été élue Secrétaire de Séance.

C.C.A.S. du 06-05-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	05	06	11	00

- ❑ **BUDGET GÉNÉRAL DU C.C.A.S.**
- ❑ **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)**

MEMBRES DU CCAS	11
PRÉSENCE MAXIMALE	07
MANDANTS PERMANENTS	03
ABSENTS TOUTE LA SÉANCE	00
APTES A VOTER	10

CONVOCATION	29-04-2026
RÉUNION	06-05-2026
AFFICHAGE	Sans objet
TRANSMISSION	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandans	PROCURATIONS	
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MEMBRES ÉLUS	RENAUT Sylvain	Président du C.C.A.S.	1	1	0	1	0		DÉSIGNATION DES MANDATAIRES
	LE DOUARIN France	Adjointe au Maire			1	0	0		
	DETREZ Nicole	Conseillère Municipale			1	0	0		
	LE MOUNIER Valerie	Conseillère Municipale			1	0	0		
	L'HOTELLIER Celine	Conseillère Municipale			1	0	0		
	PASCO Michaël	Conseiller Municipal			1	0	0		
MEMBRES EXTÉRIEURS	CRAMOISAN Annick	Membre Extérieur			0	0	1	DETREZ Nicole	
	DEGARDIN Karine	Membre Extérieur			0	0	1	GALLAY Dominique	
	GALLAY Dominique	Membre Extérieur			1	0	0		
	JUGON Herve	Membre Extérieur			0	0	1	RENAULT André	
	RENAULT Andre	Membre Extérieur			1	0	0		
DÉCOMPTE DE LA PARTICIPATION LA PLUS ÉLEVÉE					07	00	04		

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_10-DE

C.C.A.S. du 06-05-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	05	06	11	00

- ❑ **BUDGET GÉNÉRAL DU C.C.A.S.**
- ❑ **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)**

Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du C.C.A.S. qu'il convient de procéder à l'adoption du Compte Financier Unique 2025 du Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale. Monsieur le Président rappelle que le CCAS est passé en 2024 au Compte Financier Unique suite au passage au 01 janvier 2024 à la nomenclature budgétaire et comptable M57 par délibération en date du 12 décembre 2023.

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;
VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil d'Administration élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

CONSIDÉRANT que le Président est absent, le Conseil d'Administration est présidé par Madame France LE DOUARIN, Vice-présidente du C.C.A.S. pour la séance pour le vote du CFU 2025 ;

Madame la Vice-Présidente, Présidente de séance, présente, au Conseil d'Administration, les résultats de l'exercice budgétaire 2025, résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	**Fonctionnement**	**Total cumulé**
Recettes	Prévision budgétaire totale	7 350,00	64 400,00	71 750,00
	Recettes réalisées	5 995,35	61 129,32	67 124,67
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	71 881,55	70 071,61	141 953,16
	Dépenses réalisées	1 324,98	51 588,59	52 913,57
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	4 670,37	9 540,73	14 211,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	64 531,55	5 671,61	70 203,16
Solde ou résultat de clôture	Excédent/déficit	69 201,92	15 212,34	84 414,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	69 201,92	15 212,34	84 414,26

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_10-DE

Monsieur le Président étant absent et n'ayant pas pris part au vote, invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, après en [illegible]

D'ADOPTER le Compte Financier Unique 2025 du Budget Général du C.C.A.S. tel que présenté ci-dessus et dont le détail est joint à la présente (annexe…).

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Sens de la Décision						Approbation		Décompte des Suffrages			
Élus	Présents	Mandants	Absents	Retrait	Habilités	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
11	**07**	**03**	**01**	**00**	**10**	**00**	**10**	**00**	**10**	**10**	**00**

Le Président du CCAS,
Sylvain RENAUT,
ERQUY, le 06 mai 2026

Ville d'ERQUY
Centre Communal d'Action Sociale
(Côtes d'Armor)